



Commission Nationale de l'Intéressement

Bilan de l'Exercice 2012

Le 17 mai 2013.

La Commission de l'Intéressement, prévue à l'article 7 du PROTOCOLE D'ACCORD du 30/06/05 s'est réunie à l'UCANSS le jeudi 16 Mai 2013 pour examiner les résultats 2012, à l'appui des supports transmis par les Caisses nationales.

1 – Les résultats 2012 :

Le montant de la masse globale d'intéressement, toutes branches confondues, s'établit à un peu plus de 136.138.500€ et le nombre de bénéficiaires est de 145.105 ETP. La base de calcul augmente plus sensiblement en 2012 et le nombre des bénéficiaires éligibles diminue en sorte que le montant maximal théorique progresse de 2011 à 2012. Pour autant, les primes versées évoluent en fonction du taux de réussite au plan national et au plan local.

Si le taux de réussite au plan national progresse au sein de la branche Famille (+ 10 points) et de la branche Maladie (+4 points), les branches Retraite et Recouvrement enregistrent des scores en léger repli.

11 – La branche Maladie :

Pour un effectif de **80.456 ETP éligibles à l'Intéressement**, la branche MALADIE mobilise une **masse globale d'Intéressement de 81.540.000 €**, soit une hausse du montant de la masse nationale d'intéressement de 1,27 %.

Le taux de réussite national par rapport aux 3 séries d'indicateurs retenus (gestion du risque / Qualité de service / Efficience) s'établit pour 2012, de la façon suivante :

- **taux de réussite national : 86,40%**
- **taux de réussite locale : 88,11%**

Le montant moyen distribué par ETP s'établit à 834,18€ contre un montant de 646,57€ en 2008, par exemple.

A ce stade de la présentation, les représentants de la CFTC et de la CFDT ont souligné l'amélioration sensible de la performance collective tant au plan national (taux de réussite à 86,40%) qu'au plan local (taux moyen à 88%) qui se traduit fort logiquement donc par une progression du montant moyen des primes versées (ainsi le montant de la prime moyenne versée progresse de 7,7% entre 2011 et 2012).

- **La part individuelle nationale** se calcule en la Part nationale d'Intéressement (PNI) par le nombre total d'ETP : elle s'établit pour 2012 à **330.29€**, contre 309.17€ en 2011.

- **Le coefficient de performance locale** varie pour les CPAM de 32,50% à 100% et la prime d'intéressement – part locale de 0€ à 573.11€.

Le taux d'utilisation de la branche Maladie : 84,88% (contre 82,24% pour 2011).

12 – La branche famille :

Un global, le montant de la prime moyenne versée progresse de 13,7% entre 2011 et 2012. Pour un effectif de **32.639 ETP** en 2012 contre 33.278 en 2011, soit une diminution de 1,96%, la branche Famille mobilise une masse globale d'Intéressement de 29.180.000€.

Le montant maximal théorique par ETP s'établit à 894€.

Le taux de réussite national par rapport aux 3 séries d'indicateurs retenus (Qualité de service /Maîtrise des risques Performance économique et sociale) s'établit pour 2012, de la façon suivante :

- **taux de réussite national : 91,60%**
- **taux de réussite locale : 90,90%**

La part nationale résulte de l'atteinte d'objectifs mesurés selon 14 indicateurs. La part nationale se calcule à l'aide d'une note de performance institutionnelle qui s'élève à 5 sur 5 en 2012. **Elle s'établit pour 2012 à 328€** (contre 284€ en 2011).

La part locale d'intéressement est déterminée à partir d'une note locale de performance mesurée selon 11 indicateurs. (dont 1 nouvel indicateur – antériorité du solde – qui accuse des variations très importantes). Cette prime varie de 357€ pour le niveau le plus bas et 536€ maximum.

Au global, le montant de la prime moyenne versée progresse de 13,7% entre 2011 et 2012.

Le taux d'utilisation de la branche Famille : 91,16% (contre 86,13% pour 2011).

13 – La branche Recouvrement :

Pour un effectif de **14.205 ETP** éligibles à l'intéressement, la branche RECOUVREMENT mobilise une **masse globale d'Intéressement de 13.221.710€**, soit une hausse de la masse globale de 1,43%. Le montant maximal théorique par ETP s'établit à 930.77€ pour l'exercice 2012.

Le taux de réussite national par rapport aux 11 indicateurs retenus (Qualité de service /Maîtrise des risques / Performance économique et sociale) s'établit pour 2012, de la façon suivante :

- **taux de réussite national : 81.77%**
- **taux de réussite locale : 92.33%**

Le montant moyen distribué par ETP s'établit à 839,43€ contre un montant de 836.32€ en 2011.

-La part individuelle nationale se calcule en la Part nationale d'Intéressement (PNI) par le nombre total d'ETP : elle s'établit pour 2012 à **304.43€**, contre 308.97€ en 2011.

- **Le coefficient de performance locale** varie pour les URSSAF de 76.31% à 100% et la prime d'intéressement – part locale de 430,48€ à 558,46€.

Au global, le montant de la prime moyenne versée enregistre une progression faible de 0,9% entre 2011 et 2012.

Le taux d'utilisation de la branche Recouvrement : 89,03% (contre 91,16% pour 2011).

14 – La branche Retraite :

Pour un effectif de **12.804 ETP**, la branche RETRAITE mobilise une **masse globale d'Intéressement de 12.198.457€**, en augmentation de 1,38%.

Le montant maximal théorique par ETP s'établit à 952,67€ avec une progression de 2,50%.

Si tous les Organismes de la branche Retraite recevront une prime nationale d'intéressement, 3 Organismes ne percevront pas la prime locale (CGSS Guadeloupe / Guyane / Mayotte).

1 - La performance nationale est déterminée au vu des résultats obtenus par les CRAM sur l'ensemble des 27 indicateurs de la COG (répartis en 4 axes de progrès). Le seuil de déclenchement du versement de la prime nationale d'Intéressement (PNI) est fixé à 75% des 1200 points mesurables, soit 900 points. Les axes stratégiques de la branche sont les suivants :

- ↔ Axe Offre de service (14 indicateurs)
- ↔ Axe Gestion (4 indicateurs)
- ↔ Axe Maîtrise des risques (6 indicateurs).
- ↔ Axe ressources humaines (2 indicateurs).

Le coefficient de performance nationale pour l'exercice 2012 est égal à 81,05% (contre 86,67 % en 2011) **et la part individuelle nationale s'établit à 308 ,87€.**

2 - La part individuelle régionale est identique au mode de calcul de la prime nationale d'intéressement : dès lors que la Caisse régionale atteint 900 points (ou 75% des points mesurables pour les CGSS), une prime locale d'intéressement est servie proportionnellement aux points obtenus. La part individuelle locale moyenne est de 477,78€.

Au global, le montant de la prime moyenne versée enregistre une baisse e 0,8% entre 2011 et 2012.

Le taux d'utilisation de la branche retraite : 82,57% (contre 85,44% pour 2011).

Commentaire CFTC :

Tout en reconnaissant la progression de la prime d'intéressement ces dernières années – due il est vrai à la diminution des « éligibles » à la prime et à la proratisation de cette prime (impact de l'absentéisme), la CFTC tient à relativiser les choses : il est normal que l'amélioration continue de la performance collective des Caisses trouve sa contrepartie dans des mesures d'intéressement qui sont précisément conçues pour consacrer les progrès portés collectivement, mais le tassement continu des progressions salariales ne doivent pas aboutir à une stagnation si ce n'est une baisse du pouvoir d'achat.

La CFTC considère de ce point de vue que la progression des indicateurs sur les terrains de la qualité de service, de la régulation et de la performance économique (coûts de gestion) justifie une révision à la hausse du taux de cette prime d'intéressement, autrement dit de passer d'un taux de 2,5% à un taux de 3% . Pour s'en convaincre, il faut garder en tête le niveau des « économies de gestion » réalisées bon an, mal an à hauteur d'une centaine de Millions chaque année.